

**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE**
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNONSOUS RESERVE D'HOMOLOGATION**ACCUEIL DES CLUBS PAR LE DIRECTEUR DU DISTRICT DE LA GIRONDE**

Monsieur Nicolas SOULE, Directeur Général du District accueille les Présidents et/ou représentants des clubs à la salle « LE CUBE » de Villenave d'Ornon et présente l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Financière (information publiée sur le site du District et documents publiés sur Footclubs).

Il invite ensuite le Président du District de Football de la Gironde pour son allocution.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU DISTRICT

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du club de la Jeunesse Villenavaise
Monsieur le Président de la ligue de Football de Nouvelle Aquitaine,
Monsieur le Président du District de Football des Pyrénées Atlantiques,
Monsieur le Président du District de Football des Landes,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les représentants des clubs de Gironde,
Chers amis,

En tout premier lieu je souhaiterai adresser tous mes plus sincères remerciements à Monsieur le Maire et à tous ses collaborateurs qui ont tout mis en œuvre afin de mettre à notre disposition cette magnifique salle « Le CUBE » à Villenave d'Ornon.

Merci Monsieur le Président du club de la Jeunesse Villenavaise de recevoir aujourd'hui tous les clubs Girondins sur vos terres,
Merci à vous, toutes et tous, représentants des clubs Girondins, d'avoir massivement répondu présents ce matin. Avant de vous délivrer quelques mots d'ouverture et de démarrer nos travaux je voudrai que nous ayons tous ensemble une minute d'applaudissement pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés au cours de ces derniers mois, la famille du football Girardin et Villenavais n'a malheureusement pas été épargnée.

Cette assemblée générale financière vient clore institutionnellement la saison 2021-2022. Lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2022 à Artigues-près-Bordeaux, j'avais qualifié cette saison de saison du renouveau tant les dernières saisons nous avaient laissé sur notre faim, les actions que nous avons commencé à mettre en œuvre avaient bien évidemment souffert de ces péripéties. Heureusement, aujourd'hui, je peux dire que la machine est relancée et chacun, depuis son club, attendait impatiemment ce redémarrage. Le district de son côté n'a jamais baissé les bras, malgré les vents contraires, j'en veux pour preuve les activités menées sous son égide durant l'été. Activités essentiellement orientées autour des nouvelles pratiques qui ont mobilisé licenciés et non licenciés. Je me dois de remercier salariés et bénévoles qui ont permis par leur présence active la tenue de ces manifestations.



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

Concrètement le Gironde Beach Soccer Tour a, durant les mois d'été, fréquenté essentiellement les plages girondines faisant étape notamment à Soulac-sur-Mer, Grayan-et-l'Hôpital, Montalivet, Lacanau-Océan, Le Porge, Andernos mais également à l'intérieur des terres et notamment à Léognan.

Sur cette dernière halte, deux étapes se sont déroulées et nous avons pu également à l'issue de cette tournée assurer un cycle de 7 séances en partenariat avec le centre périscolaire de la ville de Léognan afin d'essayer d'implanter et développer le Beach Soccer au sein même du club local.

Cette action a concerné une cinquantaine de jeunes de la commune. Sur l'ensemble de la période estivale ce sont une douzaine de dates qui ont occupé les équipes du district et permis à près de deux mille personnes licenciées ou non de pratiquer le Beach Soccer, et devant ce succès nous renouvèlerons cette opération à l'été 2023.

Le district a également participé auprès du conseil départemental à huit étapes du CAP'33 Tour sur l'ensemble du département autour des nouvelles pratiques Golf Foot, Foot 5 et Beach Soccer. Au-delà de ce dynamisme estival, le lancement de la saison actuelle, 2022-2023, a été tout à fait encourageant.

Quelques mots sur nos finances, bien entendu sans empiéter sur l'intervention de nos experts dans quelques minutes.

La situation financière de l'institution se présente de manière satisfaisante avec le respect de l'objectif majeur d'équilibre économique.

Nous continuons à œuvrer efficacement pour une meilleure maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. L'important travail d'harmonisation et de variabilisation des subventions mené par le président de la LFNA, en collaboration avec l'ensemble des districts néo-aquitains, doit nous permettre d'être encore plus efficient dans nos échanges auprès des clubs.

Comme je vous l'avais annoncé en juin 2022, nous poursuivons notre réflexion sur la pertinence d'une refonte de la tarification dans un objectif d'une plus grande équité entre les clubs tout en consolidant les ressources du district.

Nous vous présenterons sûrement le résultat de ces travaux en juin 2023 lors de notre AG de fin de saison.

La prochaine fois que je m'adresserai collectivement à vous, ce sera probablement, lors de l'inauguration du nouveau siège du District, phase ultime de sa réorganisation.

Nous devrions en prendre possession à la fin du premier trimestre 2023. Le chantier qui se termine sans anicroche le doit au suivi hebdomadaire de la maîtrise d'ouvrage, et je voudrais saluer l'énorme et important travail de notre président délégué, Jean-Luc Bidart et de notre directeur, Nicolas Soulé, ainsi qu'au choix judicieux du maître d'œuvre Paul Dulong du cabinet d'architecture Greenwich0013.

Son financement se compose de fonds propres issus pour l'essentiel des ventes des sièges des anciens districts, de subventions fédérales (FAFA) et régionales (LFNA) et d'emprunts (bancaires et LFNA).

A noter également que nous avons obtenu la caution de notre Fédération au niveau des emprunts bancaire. Je profite de ce moment et de cette tribune pour remercier sincèrement, la fédération, la LFA et la LFNA dont le soutien est capital dans ce moment important de la vie de notre institution.

**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE**
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

Ce nouvel outil va nous faire changer d'ère, il va répondre pleinement aux besoins des salariés, des bénévoles et des clubs. Il permettra la mise en œuvre de projets novateurs, projets également autour de la formation, projets qui seront aussi favorisés, notamment par la construction d'un terrain de Foot 5 qui va jouxter le bâtiment et par la proximité du Campus Atlantica pour accueillir les stagiaires.

Ce nouvel outil, construit comme nous nous y sommes engagés sans lever l'impôt auprès des clubs, sera, grâce à une gestion maîtrisée, dynamique et novatrice, à mon sens un nouveau centre de profit qui permettra le développement du football Girondin.

Tout cela me donne le sentiment que c'est sous de meilleurs auspices que nous devrions entrevoir le futur de notre District et je m'en réjouis.

Je vous remercie de m'avoir prêté toute votre attention et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente matinée de travail.

Nicolas SOULÉ, Directeur Général du District de la Gironde invite Monsieur Michel POIGNONEC Premier Adjoint au Maire de Villenave d'Ornon à prendre la parole.

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU NOUVEAU SIEGE

Jean-Luc BIDART, Vice-Président Délégué du District de la Gironde fait un point sur l'avancement des travaux du nouveau siège.

LE QUORUM ELECTORAL

Madame LAGARDE Valérie, Secrétaire Générale du District de la Gironde, indique que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut avoir lieu dans les conditions légales.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2022 A ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

La Secrétaire Générale, Valérie LAGARDE fait voter l'adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 11 juin 2022 à Artigues-près-Bordeaux.

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du samedi 11 juin 2022 à Artigues-près-Bordeaux (Annexe 1)

- Les Présidents et/ou représentants des clubs ont adopté ce procès-verbal à la majorité.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021/2022

Le Directeur donne ensuite la parole au Trésorier Général Yannick LO PINTO et au Président de la Commission des Finances Frédéric HUGUET pour la présentation des comptes annuels et le rapport financier de l'exercice 2021/2022.

Après un propos introductif du Trésorier Général sur le mode opératoire d'arrêté des comptes, Frédéric HUGUET présente les comptes de l'exercice clos au 30.06.2022.

La présentation est annexée à ce PV (**Annexe 2.1 et Annexe 2.2**)

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur CATTIN Alexandre – Commissaire aux comptes Il indique à l'assemblée qu'il ne fait pas lecture de ce rapport, sachant que les clubs l'avaient à disposition sous Footclub. (**Annexe 3**).

Il présente alors une synthèse de sa mission tout en la rappelant.
Sa mission repose sur 2 volets.

1. Regarder la partie organisation qu'il appelle le contrôle interne (organisation, procédures, tâches de chacun et ne trouver aucune faille)
2. Approbation des comptes qui ont été présentés. Le Commissaire aux comptes les certifie dans observation, sans réserve.

APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020/2021 ET QUITUS DE GESTION AU COMITÉ DE DIRECTION SUR L'EXERCICE 2020/2021 ?

VOTE - APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021/2022 ET QUITUS DE GESTION AU COMITÉ DE DIRECTION SUR L'EXERCICE 2022/2022 ?

Résultat du vote :

- POUR : 513
- CONTRE : 13
- ABSTENTIONS : 73

Les Présidents et/ou représentants des clubs ont adopté les comptes et du rapport financier de l'exercice 2020/2021 et quitus de gestion au comité de direction sur l'exercice 2021/2022.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 789 523 € (*sept cent soixante-six mille sept cent trente-quatre Euros*)

Il vous est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- En réserve d'investissement, la plus-value sur la cession de bruges 766 734 Euros (*sept cent soixante-six mille sept cent trente-quatre Euros*)

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

- En autres réserves, le solde soir 22 789 €uros (*vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros*)

APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020/2021

Résultat du vote :

- POUR: 419
- CONTRE: 26
- ABSTENTIONS: 154

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Ce rapport a été mis à la disposition des clubs via Footclubs (Annexe 4).

Monsieur CATTIN Alexandre, Commissaire aux comptes, indique à l'Assemblée que les conventions réglementées sont des conventions qui peuvent exister entre l'association et ses dirigeants.

VOTE - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Résultat du vote :

- POUR: 486
- CONTRE: 25
- ABSTENTIONS: 96

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

Monsieur HUGUET Frédéric, Président de la Commission des Finances explique la création de ce budget. Celui-ci tient compte du principe de rationalisation des dépenses par rapport aux comptes présentés mais tient également compte du fait que le District n'a pas modifié la tarification au niveau des clubs. Aucune augmentation tarifaire n'a été pratiquée dans cette nouvelle saison.

Monsieur HUGUET Frédéric procède alors au détail de ce budget (***Annexe 5***).

VOTE - PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022

Résultat du vote :

- POUR: 401
- CONTRE: 40
- ABSTENTIONS: 147

Les Présidents et/ou représentants des clubs ont adopté ce budget prévisionnel.

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AU COMPTE

Désignation pour six (6) saisons d'un commissaire aux comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

- Titulaire: ALTUM AUDIT (ALEXCAT), SARL au capital de 200.000 €uros dont le siège social est à Bruges 33525 n°3 Rue Pierre et Marie Curie, immatriculé au RS de Bordeaux sous le numéro B 439 809 609
- Suppléant : ALTUM SOCIETE par action simplifiées au capital de 200.000 €uros dont le siège social est à Bruges 33525 n°3 Rue Pierre et Marie Curie, immatriculé au RS de Bordeaux sous le numéro B 301 572 442.

VOTE - Désignation pour six (6) saisons d'un commissaire aux comptes

Résultat du vote :

- POUR: 453
- CONTRE: 33
- ABSTENTIONS: 113

PRESENTATION DU DOSSIER "AMENDES ARBITRES"

Patrick GRENIER, Président de la CDA, fait une présentation du dossier "amendes arbitres".

Le District de la Gironde a mis à titre exceptionnel la mise en place d'amendes concernant les arbitres du District de la Gironde.

Les sommes seront retenues sur les virements mensuels aux intéressés (arbitres)

- Manquement administratif (non-respect du délai de prévenance des indisponibilités, retard ou non envoi de rapport, non réponse à un courriel, etc.) : 21,00 €
- Retard de plus de 15 minutes sur l'heure d'arrivée à un match : 15,75 €
- Indisponibilité tardive 48h avant la rencontre : 35,70 €
- Absence non excusée à un match : 52,50 €
- Absence non excusée à un match avec une observation programmée : 84,00 €
- Absence non excusée à une convocation (CDA, discipline, appel, aux formations, etc.) : 52,50 €

VOTE - PRESENTATION DU DOSSIER "AMENDES ARBITRES"

Résultat du vote :

- POUR: 517
- CONTRE: 19
- ABSTENTIONS: 63

INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE - VALERIE LAGARDE

La Secrétaire Générale du District de la Gironde tient à faire un point sur certaines thématiques afin de faciliter les clubs.

QUELQUES POINTS REGLEMENTAIRES MODIFICATION HORAIRES, TERRAINS...

- Un club pourra demander la modification du jour et/ou de l'heure de la rencontre à conditions d'en faire la demande au club adverse 10 jours avant la date prévue de la rencontre, via Footclubs. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande. Le District se réserve le droit

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

d'homologuer ou pas la demande, en fonction des impératifs du calendrier.

- Les demandes de changement de terrains ne sont pas soumises à l'accord du club adverse mais ne seront recevables que jusqu'à 48h avant le début de la rencontre, sauf cas exceptionnels dont la Commission appréciera la nature.
- Les clubs doivent consulter les dates et les horaires des rencontres sur le site du District à partir de 17 heures le vendredi.
- Veuillez afficher les coordonnées d'au moins un membre du club en version DIFFUSABLE

QUELQUES POINTS REGLEMENTAIRES - ARTICLE 3 - LICENCES DIRIGEANTS

1. Les clubs ont l'obligation de munir leur Président, Secrétaire Général et Trésorier Général d'une licence Dirigeant.
Au-delà de 60 licences, le club devra posséder une licence Dirigeant supplémentaire par tranche de 20 licences.
2. Tous les membres du club remplissant une fonction officielle ainsi que les accompagnateurs d'équipes de jeunes, féminines, seniors et football diversifié doivent être titulaires d'une licence de dirigeant qui sera mentionnée sur la feuille de match.
3. Les licences de dirigeant donnent droit à l'entrée gratuite au terrain sur lequel leurs équipes amateurs disputent une compétition officielle régionale ou départementale.
4. Les clubs qui n'ont pas satisfait aux obligations du point 1/ ci-dessus sont passibles d'une sanction financière par licence manquante dont le tarif est fixé par le Comité de Direction de Ligue. (Examen situation 30 Avril)

ARTICLE 7 - AMENDES

Non-respect obligation nombre de dirigeants. Par dirigeant manquant (2 x prix licence) 55,00 €

QUELQUES POINTS REGLEMENTAIRES - SYSTEME DE PURGE

Article - 150 Suspension

Tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel. Il en est de même pour les matchs amicaux s'il s'agit d'une suspension à temps au moins égale à six mois.

La suspension entraîne l'impossibilité pour la personne physique de jouir des droits que lui confèrent sa ou ses licences, à savoir notamment de participer au fonctionnement des instances sportives du football et à leurs activités.

La personne physique suspendue ne peut donc pas :

- être inscrite sur la feuille de match
- prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit
- prendre place sur le banc de touche
- pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle
- être présent dans le vestiaire des officiels
- effectuer tout acte au nom et pour le compte du club ou le représenter, devant les instances
- siéger au sein de ces dernières.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

REGIME DE DEDUCTION FISCALE POUR LES BENEVOLES QUELQUES POINTS ESSENTIELS

Rappel : « Le bénévolat se caractérise par la participation à l'animation et au fonctionnement d'un organisme sans but lucratif, sans contrepartie ni aucune rémunération (...). A cet égard, les joueurs membres d'une association sportive ne répondent pas à la définition fiscale du bénévolat puisque leur participation à la vie associative a pour contrepartie directe l'accès au sport qu'ils ont choisi de pratiquer ou d'enseigner.

En revanche, les frais engagés par les entraîneurs, éducateurs ou arbitres strictement au titre de leur activité bénévole, ainsi que ceux supportés par les autres personnes bénévoles de l'association, y compris les dirigeants, sont susceptibles d'ouvrir droit à l'avantage fiscal, par exemple pour les déplacements réalisés lors du transport gratuit des joueurs sur le lieu de leur activité sportive. S'agissant de la prise en compte de leurs frais, les bénévoles peuvent soit en demander le remboursement à l'association, soit y renoncer expressément et bénéficier de la réduction d'impôt (...).

Réponse du ministre de l'Économie et des finances à la question écrite n° 2118 posée par le député J. VALAX, JO AN 19.03.2013.

Deux possibilités de traitement :

1. Abandon à l'association :

Les bénévoles renoncent à se faire rembourser par l'association (parce qu'elle ne dispose pas de la trésorerie nécessaire par exemple), c'est-à-dire qu'ils abandonnent leur créance sur l'association. Dans ce cas, ils peuvent bénéficier de la réduction d'impôts en faveur des dons (art 200 du code général des impôts -CGI-); cet abandon de créance s'assimilant à un don.

2. Remboursement « à l'Euro, l'Euro » :

Ils demandent le remboursement à l'association, en lui remettant les justificatifs (factures, relevé de compte pour les remboursements de frais kilométriques....).

Concernant l'abandon de frais une nouveauté est apparue en août 2022

Le barème des frais kilométriques pour le calcul du montant à déclarer sur la déclaration d'impôts fixé par la loi, change en faveur des bénévoles.

Un amendement sur la loi des finances rectificatives 2022 est adoptée le 12 juillet 2022.

Pour les bénévoles, le nouveau barème applicable pour le calcul du montant de l'abandon des frais kilométriques à déclarer aux impôts, est désormais alignée sur ceux des salariés et de ce fait bien plus avantageux.

PRESENTATION DU COMPTE ENGAGEMENT BENEVOLE

Nathalie LUCAS, Vice-Présidente du District, et Patrick ESTAMPE, membre commission bénévolat et mixité de la gironde de football, font une présentation du COMPTE ENGAGEMENT BENEVOLE.



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

REMISE DES RECOMPENSES & MEDAILLES

MEDAILLE D'OR – LFNA

- BAQUERA GUY

MEDAILLE D'ARGENT – LFNA

- RAMON CLAIRE
- CANTIRON SYLVAIN

MEDAILLE VERMEIL – LFNA

- BRISSON CHRISTIAN

MEDAILLE D'OR DE LA FFF

- BOESSO JEAN

PAROLE A NOS INVITES

Nicolas SOULÉ, Directeur Général du District de la Gironde donne la parole à nos invités.

- Loretto GUAGLIARDI, Président du District des Landes
- Matthieu RABBY, Président du District des Pyrénées-Atlantiques
- Saïd ENNJIMI, Président de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine

Le Président du District remercie l'ensemble des participants pour leur participation à cette Assemblée Générale et clôture l'Assemblée Générale.

Le Président du District de la Gironde,
Alexandre GOUGNARD.

La Secrétaire Générale,
Valérie LAGARDE.